

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 NOTE DE PRESENTATION

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
013-ATTENUATION DE CHARGES	24	160	n.s.
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	692	975	40,9%
73-IMPOTS ET TAXES ⁽¹⁾	12 164	12 355	1,6%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 174	3 379	6,4%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	380	419	10,2%
76-PRODUITS FINANCIERS	0	0	n.s.
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS (2)	77	78	1,1%
78-REPRISES SUR PROVISIONS	0	12	s.o.
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	16 511	17 378	5,2%

(1) : Le solde de l'attribution de compensation 2020 mandaté sur le budget 2021 (à savoir 2 496 k€) est ici imputé sur l'année 2020

(2): hors produit des cessions

n.s.: non significatifs.o.: sans objet

En 2022, les produits de fonctionnement se sont élevés à 17 378 k€, en hausse de 5,2% par rapport à 2021. Ce dynamisme résulte principalement de :

- D'une reprise des activités après une période de presque deux années où la crise sanitaire avait amené à un ralentissement prolongé ;
- Du développement d'activités qualifiées d'industrielles conduisant à un dynamisme de la fiscalité et de ses compensations, amplifiée par une actualisation des bases de 3,4%;
- D'un travail réalisé pour percevoir des indemnités journalières dues au titre des années passées.
- D'un dynamisme des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR), dotation nationale de péréquation (DNP)) notamment en raison de l'accroissement des enveloppes nationales de la DSR et de la DSU.

1.1.1. Les impôts et taxes

En 2022, les impôts et taxes s'élèvent à 12 366 k€ et sont en hausse par rapport à 2021 de 1,6%.

Les impôts directs locaux (IDL) ont progressé de 4,9%, la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui représente 96% des IDL, ayant progressé de 4,8%. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- L'actualisation de 3,4% des bases des locaux d'habitation et des établissements industriels,
- Une évolution physique (hors actualisation) des bases des établissements industriels de 24% lié principalement aux implantations et extensions de 4 établissements (SORIBA, Grimaud Logistique, Schur Flexibles, Aviv Bois),
- Une évolution physique de 1% des logements d'habitation.

Concernant les locaux professionnels, l'actualisation forfaitaire de 3,4% ne leur est pas appliquée mais leur tarif évolue en fonction de la progression des loyers moyens de leur catégorie et leur secteur. Sur la ville de Fontenay le Comte, on recense 32 catégories sur 2

secteurs. La progression des tarifs va de 0% à 1,7%. En moyenne, cette progression est de 1,1%, signifiant que l'évolution physique des locaux professionnels est de l'ordre de 0,8%.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
LOCAUX D'HABITATION	12 526	13 078	4,4%
LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX	4 900	4 993	1,9%
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	868	1 115	28,5%
TOTAL BASES NETTES	18 294	19 186	4,9%
X TAUX TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	41,86%	41,86%	
+ LISSAGE	28	26	
= PRODUIT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	7 686	8 058	4,8%

Les recettes ayant limité la progression des impôts et taxes ont été :

- L'attribution de compensation qui a diminué principalement en raison de l'exercice sur une année pleine de la compétence mobilité par la communauté de communes en 2022 contre 6 mois l'année précédente,
- Les droits de mutation qui ont diminué de 10,7% mais qui demeurent à un niveau supérieur à la moyenne de ces 5 dernières années.

2021	2022	Evol°
7 971	8 363	4,9%
185	163	-11,8%
7 686	8 058	4,8%
122	126	3,6%
36	57	56,1%
24	28	15,6%
-100	-105	5,0%
18	36	100,0%
2 857	2 654	-7,1%
170	176	4,0%
1 167	1 162	-0,4%
645	576	-10,7%
320	328	2,6%
119	147	23,8%
57	84	47,5%
26	26	1,3%
0	0	s.o.
12 164	12 355	1,6%
	7 971 185 7 686 122 36 24 -100 18 2 857 170 1 167 645 320 119 57 26 0	7 971 8 363 185 163 7 686 8 058 122 126 36 57 24 28 -100 -105 18 36 2 857 2 654 170 176 1 167 1 162 645 576 320 328 119 147 57 84 26 26 0 0

s.o.: sans objet

en milliers d'euro	2021	2022
ATTRIBUTION DE COMPENSATION FIXE AU 01/01/2021	4 235	4 235
TRANSFERT EMMD	-267	-267
TRANSFERT MOBILITE	-141	-288
SERVICE DROIT DES SOLS	-61	-65
REGULARISATION SERVICE DROIT DES SOLS N-1	0	4
SERVICES MUTUALISES	-961	-981
REGULARISATION SERVICES MUTUALISES N-1	127	4
IFER N-1	15	13
TRANSFERT EMMD 2020	-89	0
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 857	2 654

1.1.2. <u>Les dotations et subventions</u>

En 2022, les dotations et subventions s'élèvent à 3 379 k€, en hausse de 6,4% par rapport à 2021. Les compensations fiscales de taxe foncière ont fortement progressé (+29,6%) du fait de l'évolution des bases des établissements industriels faisant l'objet de l'abattement de 50%. La dotation globale de fonctionnement a quant à elle évolué de 2%, la progression des dotations de péréquation ayant largement compensé la baisse de la dotation forfaitaire du fait d'une part de la baisse du potentiel financier lier à la réduction de l'attribution de compensation entre 2020 et 2021 et d'autre part de la hausse des enveloppes nationales de la DSR bourg centre (+6,1%) et de la DSU (+3,5%).

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales ont progressé de 15,7% du fait de la reprise de l'activité et le bonus territoire qui vient remplacer le contrat enfance jeunesse.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	2 834	3 021	6,6%
DOTATION FORFAITAIRE	1 461	1 434	-1,9%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	406	423	4,2%
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	382	425	11,3%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	160	175	9,2%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	408	529	29,6%
FCTVA	16	36	118,1%
SUBVENTIONS	341	357	4,9%
ETAT	82	96	16,8%
REGION PAYS DE LA LOIRE	3	7	s.o.
DEPARTEMENT DE LA VENDEE	11	2	-82,2%
CC PAYS FONTENAY VENDEE	0	0	s.o.
COMMUNES	7	0	-100,0%
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	217	251	15,7%
AUTRES	21	1	n.s.
TOTAL DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 174	3 379	6,4%

1.1.3. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine qui s'élèvent en 2022 à 975 k€, apparaissent en forte hausse par rapport à 2021. A l'exception des remboursements de frais qui sont en baisse, les autres postes progresse significativement en raison de plusieurs facteurs :

- La fin de la crise sanitaire qui a permis un retour à une activité quasi normale,

- La progression de la vente de repas aux autres communes

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
PRODUITS DES SERVICES	555	72 6	30,9%
PERISCOLAIRE	438	531	21,1%
CULTURE	53	85	60,6%
JEUNESSE	53	69	31,5%
AUTRES	11	42	272,7%
PRODUIT DES DOMAINES	34	173	410,7%
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	8	45	466,5%
CIMETIERES	26	16	-37,8%
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	0	111	S.O.
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	103	76	-26,4%
CC PAYS FONTENAY VENDEE	60	59	-2,1%
AUTRES	43	17	-60,8%
TOTAL PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	692	975	40,9%

1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

En 2022, les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 669 k€, en progression de 39% par rapport à 2021 notamment du fait de :

- La reprise d'activité conduisant à plus de location de salles,
- De la régularisation d'indemnités journalières dues au titre d'années antérieures.

Les locations immobilières (hors location de salle) sont quant à elle en diminution notamment du fait :

- De l'arrêt de la location de l'espace au centre social des Moulins en septembre 2021, le département ayant regroupé toutes les antennes de la Maison Départementale des Solidarités et des Familles sur le site de l'Ouillette,
- De la fin de la location du 33 rue Rabelais au centre hospitalier Mazelle en septembre 2022.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
LOYERS	315	353	12,1%
ESPACE CASSIN - THEATRE	21	72	249,0%
LOCAUX SPORTIFS	46	61	33,5%
SALLES	21	34	64,7%
AUTRES LOCAUX	209	165	-20,7%
TERRAINS	19	20	5,9%
FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	65	55	-15,6%
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	41	30	-25,6%
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	25	25	0,9%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	78	1,1%
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	8	39	n.s.
AUTRES	69	39	-43,2%
AUTRES	24	183	n.s.
INDEMNITES JOURNALIERES	24	160	n.s.
AUTRES	0	23	n.s.
TOTAL AUTRES PRODUITS	481	669	39,1%

1.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 234	4 296	32,8%
012-CHARGES DE PERSONNEL	8 233	8 805	6,9%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	21	34	58,2%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 091	1 151	5,5%
66-CHARGES FINANCIERES	275	260	-5,7%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	101	128	26,8%
68-DOTATION AUX PROVISIONS	39	0	s.o.
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 995	14 673	12,9%

En 2022, les charges de fonctionnement s'élèvent à 14 673 k€, en hausse de 12,9% par rapport à 2021. Cette augmentation résulte de différents facteurs et notamment :

- La revalorisation du point d'indice (+3,5%) au 1^{er} juillet 2022 et les revalorisations des catégories C,
- La reprise de l'activité conjointe à une année marquée par une forte reprise de l'inflation,
- Le changement de méthode pour les rattachements.

1.2.1. Les charges de personnel

En 2022, les dépenses de personnel s'élèvent à 8 805 k€. Elles sont en augmentation de 6,9% par rapport à 2021 en raison de différents facteurs :

- La révision de la valeur de point au 1^{er} juillet 2022 ce qui a représenté 128 k€,
- Les revalorisations des catégories C réalisées au 1^{er} avril 2021, 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2022,
- La création de postes prévus dans le cadre de vote du budget

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
REMUNERATION DU PERSONNEL	5 779	6 160	6,6%
PERSONNEL TITULAIRE	5 175	5 360	3,6%
PERSONNEL NON TITULAIRE	602	793	31,9%
APPRENTIS	2	7	S.O.
CHARGES SOCIALES	2 387	2 559	7,2%
COTISATIONS URSSAF	818	904	10,5%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 321	1 371	3,8%
COTISATIONS AUX ASSEDICS	24	32	31,9%
COTISATIONS AU CNFPT	111	121	9,1%
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	68	87	28,4%
AUTRES	46	45	-3,1%
AUTRES	67	86	28,0%
VERSEMENT AUX ŒUVRES SOCIALES	39	41	4,0%
PERSONNEL EXTERIEUR	16	42	164,9%
MEDECINE DU TRAVAIL	2	3	40,1%
FIPH	10	0	-100,0%
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	8 233	8 805	6,9%

4 0 0		•	, , ,
7 ') ')	I AC ABARMAC	· a caractor	A AABARAI
1.2.2.	Les charges	a caracter	e uenerar
			0 0 0 0 1 0 1 0 1 0 1 1

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
ACHATS DE BIENS	1 677	2 234	33,2%
ENERGIES	825	1 129	36,9%
FOURNITURES	459	606	32,0%
DENREES ALIMENTAIRES	306	393	28,2%
EAU	61	74	20,3%
VETEMENTS DE TRAVAIL	26	33	27,7%
SERVICES EXTERIEURS	1 500	1 987	32,5%
ENTRETIEN ET REPARATIONS	492	673	36,8%
PRESTATIONS DE SERVICE	177	288	62,4%
LOCATIONS MOBILIERES	115	168	45,7%
ASSURANCES	73	106	44,7%
HONORAIRES ET INDEMNITES	69	84	21,5%
TRANSPORT	129	9	-93,4%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	122	177	44,2%
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	111	111	-0,2%
FRAIS DE GARDIENNAGE	35	23	-33,5%
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	40	40	2,1%
LOYERS ET CHARGES	27	36	34,1%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	110	273	148,8%
REMBOURSEMENT DE FRAIS	1	3	n.s.
IMPOTS ET TAXES	56	72	28,3%
TAXES FONCIERES	54	70	28,6%
AUTRES TAXES	1	2	17,5%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 234	4 296	32,8%

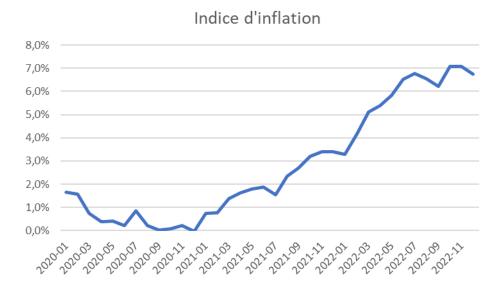
En 2022, les charges à caractère général s'élèvent à 4 296 k€, en hausse de 33% par rapport à 2021 malgré le transfert de la compétence de transport urbain à la communauté de communes au 1er juillet 2021.

Cet accroissement s'explique pour partie par une année 2021 en retrait du fait :

- De restrictions sanitaires conduisant à une activité réduite au 1er semestre,
- De la limitation des rattachements aux seules prestations réalisées et fournitures livrées au 31 décembre conduisant à une minoration des dépenses de l'année 2021.

L'année 2022 est marquée par un retour à une activité « normale » se traduisant par des hausses de dépenses parmi lesquelles on peut remarquer la programmation culturelle (248 k€ en 2022 contre 93 k€ en 2021), les dépenses de restauration collective (441 k€ en 2022 contre 352 k€ en 2021), les dépenses d'énergie (1 129 k€ en 2022 contre 825 en 2021) ...

En plus de la reprise d'activité, l'année 2022 a été marquée par une reprise très forte de l'inflation en prolongement de l'année 2021. Cette dernière qui était de 0,0% en décembre 2021 était progressivement montée à 3,4% en décembre 2021 et a atteint 6,7% en décembre 2022 après un pic à 7,1% en octobre et novembre 2022. Ceci a donc eu un impact sur les matières premières, services et fournitures nécessaires aux services municipaux.



1.2.3. <u>Autres charges de gestion courante</u>

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 151 k€ en 2022 et sont en progression de 5,5% par rapport à 2021 principalement en raison du développement des logiciels hébergés.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
SUBVENTIONS	648	633	-2,2%
ASSOCIATIONS	548	555	1,4%
CCAS	100	78	-22,0%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	185	190	2,5%
ECOLES PRIVEES	131	128	-1,9%
E COLLECTIVITE	7	6	-22,3%
PARC INTERREGIONAL	3	14	n.s.
CC PAYS DE VENDEE (EAUX PLUVIALES)	44	42	-4,5%
ELUS	237	244	2,9%
INDEMNITES	201	200	-0,5%
CHARGES SOCIALES	31	30	-2,7%
FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION	5	14	163,9%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	9	5	-45,7%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	9	3	-72,1%
CREANCES ETEINTES	0	3	n.s.
AUTRES	12	79	567,5%
DROITS D'UTILISATION	12	78	n.s.
AUTRES	0	1	n.s.
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 091	1 151	5,5%

1.2.4. Les charges financières

En 2021, les charges financières s'élèvent à 260 k€, en diminution de 5,7% par rapport à 2021 en raison de la baisse de l'encours de dette.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
INTERETS DES EMPRUNTS	275	260	-5,7%
INTERETS ECHUS	287	263	-8,3%
INTERETS NON ECHUS	-12	-4	-69,7%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	275	260	-5,7%

1.2.5. Les dépenses exceptionnelles et provisions

En 2022, les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 128 k€ et comprennent essentiellement :

- Une indemnité au titre du démontage des panneaux photovoltaïques de l'ancienne école Marceau Bretaud (80 k€)
- Une annulation d'un titre d'indemnité d'occupation à la suite d'une décision de justice (25k€),
- L'annulation d'un trop versé au titre des adultes relais.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	21	2	-92,7%
PROVISIONS	39	0	s.o.
PROVISION POUR CLIENTS DOUTEUX	39	0	-100,0%
AUTRES	80	127	57,6%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2	37	n.s.
AUTRES	78	90	14,7%
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140	128	-8,2%

2. LA DETTE

L'annuité de la dette s'élève à 1 257 k€, stable par rapport à 2021.

en milliers d'euro	2021	2022	Evol°
INTERETS DE LA DETTE	275	260	-5,7%
+ REMBOURSEMENT DE CAPITAL	982	998	1,6%
= ANNUITE DE LA DETTE	1 257	1 257	0,0%

L'encours de dette a légèrement progressé en 2022 et se fixe au 31 décembre à 12 005 k€ et est intégralement classé en catégorie A1 selon la charte Gissler.

en milliers d'euro	2021	2022
ENCOURS DE DETTE AU 01/01	12 885	11 903
- REMBOURSEMENT DU CAPITAL	982	998
+ EMPRUNTS MOBILISES	0	1 100
= ENCOURS DE DETTE MOBILISE AU 31/12	11 903	12 005

Un emprunt a été mobilisé en 2022, contracté en 2021, pour un montant de 1,1 M€ auprès de la Banque Postale. Le taux d'intérêt est fixe à 0,78% pour une durée de 20 ans. Il a été mobilisé le 24 janvier 2022. Un second emprunt de 1 M€ a été contracté, mais non mobilisé en 2022, auprès du Crédit Agricole au taux de 2,98% pour une durée de 20 ans. Ce dernier est mobilisable jusqu'en janvier 2024.

Le taux d'intérêt moyen s'élève en 2022 à 2,2%.

	2021	2022
INTERETS DE LA DETTE	275	260
÷ ENCOURS DE DETTE AU 01/01	12 885	11 903
= TAUX D'INTERET MOYEN	2,1%	2,2%

3. LES INDICATEURS DE GESTION

3.1. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Malgré une progression des recettes de fonctionnement de 5,2%, la forte hausse des dépenses de fonctionnement +12,9%, a conduit à une contraction de la capacité d'autofinancement nette qui se fixe à 1 707 k€.

en milliers d'euro	2021	2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	16 511	17 378
- CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 995	14 673
= CAF BRUTE	3 517	2 704
- REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	982	998
= CAF NETTE	2 535	1 707

3.2. LA CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT

La contraction de la capacité d'autofinancement brute, atténuée par une diminution de l'encours de dette a conduit à une hausse de la capacité de désendettement qui demeure à un niveau relativement faible à savoir 4,4 années.

en milliers d'euro	2021	2022
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 903	12 005
÷ CAF BRUTE	3 517	2 704
= CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,4 ans	4,4 ans

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (RPI)

Les ressources d'investissement se sont élevées à 1 185 k€, avec 184 k€ de cessions. A noter, que la taxe d'aménagement perçue sur les zones économiques est conventionnellement reversée à la communauté de communes.

La principale cession a été celle du logement des serres pour 150 k€.

en milliers d'euro	2021	2022
TAXE D'AMENAGEMENT	372	183
- TAXE D'AMENAGEMENT REVERSEE	100	100
+ FONDS DE COMPENSATION DE TVA	489	918
- FONDS DE COMPENSATION DE TVA REVERSE	20	0
+ CESSIONS	1 204	184
= RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 944	1 185

4.2. LES INVESTISSEMENTS

4.2.1. Les investissements mandatés

En 2022, les investissements payés se sont élevés à 3 435 k€.

Les subventions d'investissement encaissées se sont élevées à 992 k€, soit un investissement net de 2 443 k€.

en milliers d'euro	2021	2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 426	3 435
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 728	992
= DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	4 698	2 443

Les principaux investissements mandatés ont été :

- La rénovation de l'école Bouron Massé (484 k€),
- L'aménagement de l'espace solidaire (179 k€),
- L'accessibilité ERP (163 k€),
- La rénovation de l'église Notre Dame (157 k€)
- L'aménagement de pistes cyclables (151 k€)
- La restauration de la flèche et du clocher de l'église St Jean (122 k€),
- La rénovation des sols de l'école René Jaulin (106 k€),
- Le centre technique municipal (103 k€),
- Le bardage du dojo de la plaine des sports (101 k€),
- L'acquisition pour l'aménagement de la maison des habitants (97 k€).

Les principales subventions perçues ont concerné les investissements suivants :

- L'église Saint-Jean (221 k€)
- L'aménagement de pistes cyclables (200 k€)
- Les abords du collège Tiraqueau (156 k€).
- La boutique à l'essai (116 k€)

4.2.2. Les reports

Les reports s'élèvent à 2 086 k€ pour les dépenses et 799 k€ pour les subventions.

Les principaux investissements ayant des crédits reportés en dépenses sont :

- Les travaux de voirie et effacement de réseau (419 k€) (rue Imbert et Moulin Bertin, rue du colonel Dumont St Priest...),
- Les balayeuses (361 k€),
- La rénovation de la salle Grande Prairie (126 k€),
- Les pistes cyclables (108 k€),

Les principaux investissements ayant des crédits reportés en recettes sont :

- La rénovation du musée (205 k€),
- Le centre technique municipal (146 k€),
- La sécurisation du parc Baron (133 k€),

4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En dehors des subventions qui sont affectés aux projets, le financement des investissements repose sur la CAF net et les ressources propres d'investissement qui représentent au total 3 992 k€.

en milliers d'euro	2021	2022
CAF NET	2 535	1 707
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 944	1 185
+ EMPRUNT	0	1 100
= FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4 479	3 992

Ce montant est supérieur de 1 550 k€ au besoin de financement faisant ce qui accroît l'excédent global de clôture qui s'élève alors à 5 650 k€ et excède le besoin de fonctionnement des reports (431 k€).

en milliers d'euro	2021	2022
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4 479	3 992
- DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	4 698	2 443
= VARIATION EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-219	1 550
en milliers d'euro	2021	2022
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE N-1	4 320	4 101
+ EXCEDENT N-1 ASSAINISSEMENT	0	0
+ VARIATION EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-219	1 550
= EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE N	4 101	5 650
en milliers d'euro	2022	
REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT	2 082	
REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT	148	
REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT	1 799	
BESOIN FINANCEMENT REPORTS	431	